

même de la mentalité que véhiculent certaines de ces traditions et qui nous fait sous-estimer la contribution des femmes à la vie économique.

Au cours des premières années de la Décennie et, dans certains cas, avant même qu'elle ne commence, le Canada s'est employé à débarrasser ses textes de loi de tout propos teinté de discrimination. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Le défi de taille que nous devons maintenant relever consiste à veiller à ce que les femmes profitent, comme elles le devraient, de tous les programmes et de toutes les politiques du gouvernement pour que ceux-ci contribuent à accroître leur autonomie sur les plans social et économique. Autrement, nous ne saurons atteindre les objectifs du Plan d'action des Nations Unies.

#### Commission royale d'enquête

Il y a 13 ans, le gouvernement du Canada a créé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Pendant dix ans, les recommandations de cette commission ont donné le branle à des modifications aux lois et aux programmes du gouvernement. C'est ainsi qu'on a vu naître de nouveaux programmes, de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes visant à sensibiliser tous les organismes de direction gouvernementaux à la question de la condition féminine. Notons, parmi ces organismes, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et Condition féminine Canada, qui, au sein du gouvernement, amorcent l'élaboration de politiques et y contribuent.

Le concept de parité salariale pour des fonctions équivalentes tout d'abord proposé par la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme et inclus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, contribuera largement à améliorer la situation de la femme. Déjà, la Commission des droits de la personne est saisie de dossiers en vue de l'application de ce principe.

#### Plan d'action

En 1979, le gouvernement canadien a présenté son plan d'action intitulé: *Femme en voie d'égalité* qui regroupe tous les domaines d'intervention du fédéral, suivant l'optique de la condition féminine. Nous avons déjà amorcé le processus d'action suite à ce plan. Ainsi, nous sommes à préparer les pourparlers avec les provinces en vue d'établir de meilleurs procédés d'aide aux victimes d'une agression sexuelle ou de la violence envers la femme. Pour la Fonction publique, nous sommes à mettre au point un programme d'action positive. Nous apporterons aussi des modifications à la Loi sur l'assurance chômage, la Loi sur les pensions et la Loi de l'impôt sur le revenu. Mais déjà nous devons revoir et réviser ce plan d'action si nous ne voulons pas être dépassés par l'évolution perpétuelle de notre société et si nous voulons vraiment que ce plan d'action soit une source de cheminement véritable dans tous les secteurs du ressort du gouvernement fédéral. Ce plan d'action s'inspire largement des recommandations que des associations féminines du Canada ont, après consultation, présentées au gouvernement. Ces associations suivront de près notre action, apportant ainsi une contribution essentielle à la mise en oeuvre du Plan. En outre, nous comptons beaucoup sur elles pour nous signaler de nouvelles questions et de nouveaux problèmes.

Les trois paliers de gouvernement qui caractérisent la structure politique de notre pays, à savoir les autorités fédérales, provinciales et municipales doivent s'engager